



CATALOGUE DE FORMATIONS 2026




Initiatives Paysannes
Territoires Hauts-de-France

SOMMAIRE

Qui sommes nous ?	1
Infos pratiques	2-4
GESTION ECONOMIQUE ET COMPTABLE	5-10
DIVERSIFICATION ET COMMERCIALISATION	11-12
PRATIQUES PAYSANNES ET AGROFORESTERIE	13-21
ORGANISATION EN COLLECTIF	22-26
AMELIORER SA QUALITE DE VIE	27-28
FAIRE LE POINT SUR LES GRANDS MOMENTS DE VIE	29-32
FORMATIONS EN NON-MIXITÉ CHOISIE (LES FEMMES EN AGRICULTURE)	33-35
SEMENCES PAYSANNES, BOULANGERIE ET BRASSERIE	36-37
Conditions générales de vente	38-39



Qui sommes-nous ?



Initiatives paysannes est une association qui rassemble des paysan.nes, des porteur.se.s de projet, des artisan.e.s et des citoyen.ne.s.

Notre vocation > développer et promouvoir l'agriculture paysanne :

- nourricière
- citoyenne
- respectueuse de l'environnement
- créatrice d'emploi
- en lien avec les territoires



L'Agriculture Paysanne, qu'est-ce que c'est ?

“L'Agriculture paysanne permet à un maximum de paysannes et de paysans réparti.e.s sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.”

Nous soutenons le développement d'une agriculture alternative à l'agriculture industrielle et productiviste, en permettant des installations nombreuses grâce à une répartition équitable des moyens de productions.



Initiatives Paysannes appartient au réseau de l'Agriculture paysanne de la FADEAR qui compte près de 70 structures sur l'ensemble du territoire. Créé en 1984, il porte et développe le projet d'Agriculture paysanne dans toute la France avec, en moyenne, 7 000 futur•es paysan•nes accompagnés chaque année.

Nos principes et outils



AUTONOMIE & ÉCHANGE DE PRATIQUES :

ateliers thématiques, formations, accompagnement individuel et collectif, groupes de travail, groupes de femmes ...



PARTAGE & CONVIVIALITÉ :

cafés de l'émergence, fermes ouvertes & fêtes paysannes, chantiers paysans, ciné-débat, théâtre forum, apéro-rencontres...



ENTRAIDE & COOPÉRATION :

expérimentations et retours d'expériences, visites de parcelles, travail avec le monde de la recherche, mise en réseau, distribution de semences paysannes...

Accessibilité

Les personnes en situation de handicap ou ayant besoin d'un aménagement spécifique sont invitées à nous contacter avant leur inscription. Nous veillons à proposer un accueil adapté, dans des lieux accessibles.

Référente handicap : Nathalie Degroote : formation@initiatives-paysannes.fr



Inscriptions

1. Parcourez notre catalogue et sélectionnez les formations qui vous intéressent.
2. Rendez-vous sur notre site internet, rubrique Formations (menu à gauche).
3. Choisissez la formation souhaitée et consultez les modalités d'inscription dans la section Informations.
4. Pré-inscrivez-vous en ligne ou contactez la personne référente par e-mail ou téléphone.
5. Attention : inscrivez-vous au moins une semaine avant le début de la formation. Les places étant limitées, les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.



Certification

Initiatives Paysannes est un organisme de formations certifié Qualiopi et Qualicert.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



En 2024,

197 stagiaires formés pour 28 formations

89 % de satisfaction des stagiaires*

*Ce taux sera mis à jour en avril 2026

Financements mobilisables

VOUS ETES	FINANCEMENT	CONDITIONS
Chef.fe d'exploitation Cotisant.e solidaire Conjoint.e collaborateur.ice Aide familial	VIVEA	Etre à jour des cotisations sociales MSA ou avoir établi un échéancier de règlement des cotisations
Candidat.e à l'installation	France travail, financement public ...	Nous contacter pour connaître les financements mobilisables
Salarié.e agricole	OCAPIAT	Avant la formation, adresser votre demande de prise en charge à OCAPIAT
Salarié.e non agricole	OPCO	Identifier l'OPCO dont la structure salariale dépend pour connaître les démarches à suivre

Mode d'emploi



OCAPAT est l'opérateur de compétences (OPCO) dédié aux entreprises et salarié.es des secteurs agricoles et agroalimentaires

Prise en charge

Remboursement aux entreprises de 50 % des coûts pédagogiques éligibles dans la limite de 1 500 € HT / stagiaire / dossier via le dispositif de financement Boost Compétences

Démarches

1. Obtenir l'accord de votre employeur qui doit valider
 - La mobilisation du temps de travail
 - L'avance des frais pédagogiques
2. Faire une demande de financement préalable à OCAPAT via l'espace entreprise sur [ocapiat.fr](https://www.ocapiat.fr).
3. Déposer la demande dans les délais: entre 15 jours et 1 mois avant le début de la formation.
4. Validation par OCAPAT : étude de dossier et information avant le début de la formation de la prise en charge
5. Suivre la formation
6. Transmettre les justificatifs après la formation dans un délai maximum de 3 mois pour bénéficier du remboursement

note explicative : <https://www.ocapiat.fr/formations-sur-mesure-tpe-50-salaries/>

Besoin de remplacement?

Se former tout au long de sa vie professionnelle est essentiel pour mettre à jour ses connaissances, renforcer ou acquérir de nouvelles compétences. Le Service de Remplacement assure votre remplacement pendant la durée de votre formation.

Pour en savoir plus:

<https://servicederemplacement.fr/fr/se-faire-remplacer/formation>



Accompagner, Former, Cultiver l'avenir.

VIVEA est un fonds d'assurance formation dédié aux chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles, ainsi qu'aux autres travailleurs indépendants relevant du secteur agricole.

Prise en charge

Montant du plafond annuel de prise en charge par personne pour les frais de formation : 2000 €.

Conditions

Être à jour de sa contribution formation auprès de la MSA, ou avoir mis en place un échancier de paiement en cas de retard. Pour les porteurs de projet, prise en charge de certaines formations sous conditions. (Nous contacter).

Démarches

Initiatives Paysannes gère la demande



Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

Prise en charge

Prise en charge totale du coût de la formation ou partiel en complément d'autres financements.

Démarches

1. Faire valider son projet de formation avec le conseiller référent France Travail avant toute demande de financement
2. Demander un devis à Initiatives Paysannes
3. Transmettre le devis à France Travail via votre espace personnel minimum 1 mois avant le début de la formation
4. France Travail étudie votre devis et s'assure de la cohérence avec votre projet de formation
5. France Travail accepte ou refuse votre devis

Nos formations certifiantes

Qu'est-ce qu'une certification ?

Une certification professionnelle correspond à un ensemble de compétences professionnelles reconnues et enregistrées par France Compétences.

Lorsqu'elle est délivrée à un.e candidat.e, une certification professionnelle atteste officiellement de la maîtrise, par la personne, de compétences professionnelles.



Habilitation

Initiatives Paysannes est habilitée pour organiser une certification du réseau de l'Agriculture Paysanne enregistrée au Répertoire Spécifique, intitulée « Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne » - Fiche N° RS7135 enregistrée depuis le 30/04/2025 à la suite de la décision du directeur général de France Compétences. Les co-certificateurs sont ARDEAR AURA, ARDEAR PACA, ARDEAR Occitanie, FADEAR.

La formation est visible page 6

Objectifs

La certification apporte aux porteur·se·s de projets agricoles des compétences opérationnelles pour élaborer un prévisionnel économique de leur projet.

En Agriculture paysanne, la viabilité économique se réfléchit dès le montage du projet, avec des investissements calibrés aux besoins du projet et aux moyens du·de la porteur·se de projet, avec des choix de production qui cherchent à s'adapter aux aléas climatiques et des modes de commercialisation qui tentent de s'affranchir des crises systémiques.

La maîtrise de sa stratégie et des prises de décisions sur sa ferme implique que le·la futur·e paysan·ne puisse développer son autonomie, y compris dans la compréhension et le pilotage de son prévisionnel économique. La soutenabilité des conditions de travail ou "vivabilité du projet", étant aussi primordiale, le·la futur·e paysan·ne prévoit la charge et l'organisation de son travail en lien avec ses objectifs économiques.

 En 2024, 232 candidats se sont présentés pour 178 titulaires de la certification. Le taux de réussite est de 76.61%. (données nationales)

Plus d'information ?

Lien vers la fiche France Compétences de la formation Chiffrer son projet en Agriculture Paysanne :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7135/>

<https://www.agriculturepaysanne.org/rubrique1894>



LE B.A.-BA POUR CHIFFRER SON PROJET AGRICOLE

PROCHAINES SESSIONS

- 28 avril et 5 mai 2026
- 17, 24 novembre 2026

Localisation en fonction des participant.e.s

DUREE 2 jours

INTERVENANT-ES

Marianne VEZOLI, accompagnatrice à l'installation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Nathalie DEGROOTE 06 44 08 69 18
installation@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 300€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 60€ pour les adhérents
 - 80€ pour les non adhérents

Public :

Créateurs et repreneurs d'entreprise agricole

Objectifs:

- Être capable de comprendre un prévisionnel économique (trésorerie, compte de résultat, bilan, plan de financement, etc).
- Acquérir les compétences indispensables pour construire un prévisionnel économique questionnant la viabilité économique et la vivabilité du projet
- Connaître le vocabulaire de la comptabilité agricole



Prérequis

Pour optimiser l'élaboration du prévisionnel économique, nous demandons aux participant.e-s, dans la mesure du possible, de réfléchir en amont et de venir munis des éléments suivants :

- Connaître la surface par cultures ou le nombre d'animaux si élevage
- la composition du Chiffre d'Affaire par circuit de commercialisation
- les dépenses de la ferme
- les investissements nécessaires

Programme:

La formation sera construite avec vous, au fur et à mesure selon vos connaissances, attentes et besoins et à partir des situations réelles que vous apporterez, sur le modèle suivant :

Jour 1:

- Comment démarrer mon chiffrage : les étapes à suivre /dimensionnement et revenus
- Notions comptables (Bilan , compte de résultat)
- Construire le plan de financement des outils de production de la ferme
- Chiffrer mes dépenses et ventes

Jour 2:

- Savoir analyser son prévisionnel économique pour garantir une viabilité et vivabilité
- Identifier mon besoin en trésorerie
- Notion aides financement et investissement dans les Hauts de France



CHIFFRER SON PROJET DE CRÉATION, REPRISE OU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉ EN AGRICULTURE PAYSANNE, FICHE N° RS7135

Formaliser son prévisionnel économique dans le cadre d'une demande de financement

Public : Porteur.euse de projet ayant un projet de création ou reprise agricole et paysan.ne installé.e souhaitant développer leur activité en région Hauts-de France et régions limitrophes

Objectifs:

- Être capable de réaliser un chiffrage dans le cadre de son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne.
- Appréhender la rentabilité par activité et de manière globale, mesurer la viabilité économique de son projet, s'approprier les éléments d'un prévisionnel, comprendre les statuts et leurs conséquences fiscales et sociales. Être en capacité d'analyser la faisabilité globale du projet et d'être autonome dans l'élaboration et le pilotage de son budget prévisionnel.

Prérequis

- Avoir une ébauche de son prévisionnel économique
- Chaque stagiaire amène son propre ordinateur pour la pratique avec le logiciel.

Programme:

- Savoir utiliser de façon autonome un logiciel pour mettre en forme son prévisionnel économique
- Connaître les objectifs à remplir et devoirs à respecter pour une installation aidée
- Être capable d'analyser les différents outils de chiffrage d'un projet.
- Être capable d'articuler son projet professionnel au regard de sa situation personnelle.
- Être capable d'analyser son projet au regard des indicateurs économiques et des besoins personnels.
- Etablir une stratégie de gestion de trésorerie annuelle
- Être en capacité de présenter et de défendre la pertinence de son projet

PROCHAINES SESSIONS

- 3, 10, 31 Mars et 9 Avril 2026
- 26 Mai, 4, 16 et 30 Juin 2026
- 29 Sept, 06 Oct et 03 et 10 Nov 2026
- 01, 08 déc 2026 et 05 et 12 Janv 2027

Localisation en fonction des participant.e.s
DUREE 4 jours

INTERVENANT·ES

Marianne VEZOLI et Marie CHESNEAU,
accompagnatrices à l'installation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Nathalie DEGROOTE : 06 44 08 69 18
installation@initiatives-paysannes.fr

COÛTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 600€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 120€ pour les adhérents
 - 160€ pour les non adhérents

RÉUSSIR SA COMPTABILITÉ POUR MIEUX SUIVRE SON ACTIVITÉ



PROCHAINE SESSION

Octobre-novembre 2026 dans l'Oise

2 sessions par an

DUREE 1 journée

INTERVENANT

Baudouin Caron, conseiller
comptable à l'AFOCG
(Association de Formation
Collective à la Comptabilité
et à la Gestion)



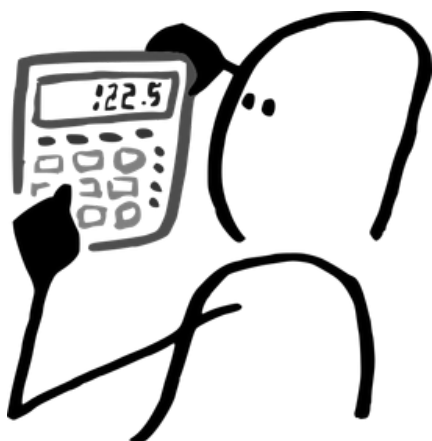
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Arthur PEIJS 07 84 87 24 83

a.peijs@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ pour les adhérents
 - 40€ pour les non adhérents



Public : Paysan.ne.s sur une ferme (Oise, Aisne, Somme) qui réalisent leur propre comptabilité

Prérequis : être installé.e sur sa ferme

Objectifs:

- Structurer les données comptables de la ferme pour en faire un outil clair et opérationnel.
- Organiser et suivre efficacement la gestion administrative de sa ferme.
- Maîtriser les obligations administratives et comptables essentielles d'une ferme.
- Mieux comprendre les différents statuts juridiques pour faire des choix éclairés.

Programme:

- Définir ce qu'est la comptabilité agricole : son rôle, ses enjeux et ses spécificités
- Revoir les notions clés du lexique comptable : actif, passif, charges, produits, immobilisations, amortissements
- Explorer les principaux documents comptables : journal, grand livre, balance, bilan, compte de résultat
- Comprendre la structure générale d'un plan comptable agricole (classes 1 à 7)
- Choisir et paramétrer les comptes d'exploitation selon les spécificités de l'atelier (maraîchage, PPAM, horticulture, élevage...)



SUIVI ADMINISTRATIF ET COMPTABLE : JE PRENDS MA FERME EN MAIN !

Public :

Créateur.ice.s, repreneur.se.s d'entreprise agricole, paysan.ne.s

Objectifs:

- Identifier les obligations administratives sur sa ferme
- Adopter une organisation de travail adaptée et efficace pour suivre les tâches administratives et comptables au quotidien
- S'approprier l'échéancier des déclarations et démarches administratives à réaliser sur l'année

Prérequis: Aucun pré-requis nécessaire



Programme:

- Inclusion dans le groupe et expression des attentes des participants
- Notions sur les tâches administratives et le pilotage d'une entreprise
- Organiser son suivi administratif : classement, suivi de factures, suivi de trésorerie
- Les obligations administratives d'une entreprise et échéanciers
- Les déclarations à effectuer (avec les délais et niveau d'importance)
- Bilan de la formation

PROCHAINES SESSIONS

- 9 juin 2026 - lieu à définir

DUREE 1 journée

INTERVENANT

Baudouin Caron, conseiller comptable à l'AFOCG (Association de Formation Collective à la Comptabilité et à la Gestion)



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Nathalie DEGROOTE : 06 44 08 69 18
installation@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ pour les adhérents
 - 40€ pour les non adhérents

PILOTER SA COMPTABILITÉ AGRICOLE EN TOUTE AUTONOMIE AVEC ISTEA



PROCHAINES SESSIONS

- Octobre, décembre 2026 dans la Somme
- Février, mars 2027 dans la Somme

DUREE 1 journée ; 3 à 4 sessions par an

INTERVENANT·ES

Baudouin Caron, conseiller comptable à l'AFOCG (Association de Formation Collective à la Comptabilité et à la Gestion)



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

agriculture@initiatives-paysannes.fr ou au 06 71 82 49 75

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT ; sous conditions)
 - 30€ pour les adhérents
 - 40€ pour les non adhérents

Public : Les paysan.ne.s autonomes ou en acquisition d'autonomie en comptabilité

Prérequis : Être installé.e sur sa ferme et gérer sa comptabilité en autonomie

Objectifs:

- Assurer le suivi de ses factures sur un logiciel de comptabilité et comprendre les bases de la comptabilité en partie double
- Suivre et valoriser ses stocks, y compris la valeur des stocks en terre
- Réaliser sa déclaration de TVA en autonomie
- Préparer et effectuer la clôture comptable de son exercice

Programme:

- Mieux maîtriser le logiciel de comptabilité dans un objectif de s'approprier ses résultats comptables.
- Comprendre les règles des comptes associés.
- Savoir analyser mes résultats comptables de l'année passée.
- Réaliser sa déclaration de TVA en ligne en toute autonomie.
- Anticiper et réaliser la clôture comptable de fin d'année.





DE LA COMPTABILITÉ À LA STRATÉGIE : INTERPRÉTER MES CHIFFRES POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

Public :

Les paysan.ne.s installé.e.s sur leur ferme qui disposent d'un logiciel de gestion comptable (ISTEA, ISAGRI, Ekyagri, ...) et qui se font accompagner par un cabinet de gestion.

Objectifs:

- Lire et interpréter les documents comptables transmis par leur centre de gestion (bilan, compte de résultat, SIG).
- Identifier les indicateurs économiques pertinents pour piloter leur ferme.
- Relier les données comptables à des choix stratégiques concrets (investissements, rémunération, organisation du travail).
- Gagner en autonomie dans le dialogue avec leur cabinet de gestion.

Prérequis:

Être installé.e sur sa ferme

Programme:

- Comprendre les bases des documents comptables agricoles (bilan, compte de résultat, SIG).
- Identifier les indicateurs économiques utiles pour piloter son exploitation.
- Commencer à relier les chiffres comptables à des décisions concrètes
- S'appropriier ses propres chiffres comptables.
- Comprendre comment les données comptables éclairent les choix stratégiques.
- Savoir utiliser un logiciel comptable pour lire et organiser ses données.
- Approfondir l'analyse économique de sa ferme.
- S'entraîner à dialoguer avec son centre de gestion.
- Finaliser la construction d'indicateurs utiles pour décider.

PROCHAINES SESSIONS

Novembre 2026

Visioconférence et présentiel dans l'Aisne

DUREE 1,5 journée ; 1 à 2 sessions par an

INTERVENANT

CFPPA Le Paraclet, Eric GOBE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

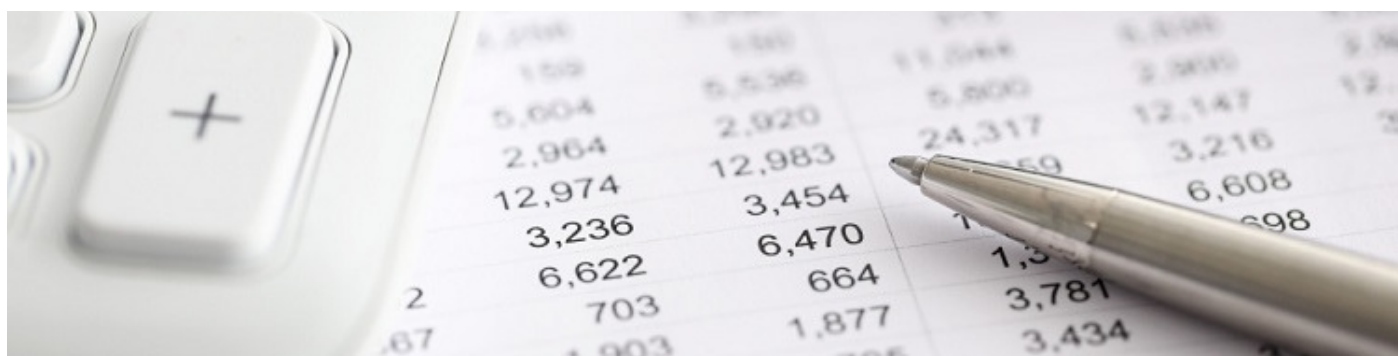
Arthur PEIJS 07 84 87 24 83
a.peijs@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

225 € sur fonds propres

Autre financement (Vivéa, France Travail) :

- 45€ pour les adhérents
- 60€ pour les non-adhérents





SAVOIR VENDRE À DES INTERMÉDIAIRES ET LES FIDÉLISER

PROCHAINES SESSIONS

janvier 2027

DUREE 1,5 jours

INTERVENANT-ES

William MAIRESSE, consultant
formateur Circuits courts et
intervenant pour Haut les Courts.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

agriculture@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 225€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 45€ pour les adhérents
 - 60€ pour les non adhérents

Public :

Les paysan·ne·s installé·e·s qui souhaitent multiplier leurs débouchés pour accroître ou consolider leur activité et développer la vente via des magasins ou en restauration commerciale ou collective.

Prérequis

Être installé.e sur sa ferme ou être bien avancé.e dans son projet d'installation

Objectifs:

- Développer ses débouchés commerciaux en circuits courts en apprenant à démarcher efficacement des revendeurs et à construire des relations commerciales durables.
- Développer des compétences professionnelles pour mener à bien la vente aux intermédiaires: comment diversifier ses canaux de vente par une prospection efficace, apprendre à fidéliser et développer les ventes avec les partenaires et adopter la bonne posture pour le démarchage et la négociation.

Programme:

Journée 1 (visioconférence)

- Savoir élaborer une démarche commerciale pertinente et définir un plan de prospection

Journée 2 (présentiel)

- Préparer les entretiens professionnels / la vente en direct (veille, outils, objectifs)
- Elaborer un argumentaire de vente
- Ateliers jeu de rôle « Premier entretien »
- Réussir les premiers contacts et stimuler l'intérêt
- Présentation de techniques de vente simples
- Entretenir la relation commerciale et les bases d'une relation durable
- Les bases de la négociation (tarifaire, points de vigilance,...) et savoir la préparer
- Atelier jeu de rôle "Bilan annuel"
- Atelier individuel - Plan d'action commercial personnalisé : développement et fidélisation
- Bilan de la formation, évaluation des connaissances acquises durant la formation



DÉVELOPPER ET OPTIMISER LES VENTES EN CIRCUITS COURTS

Public :

Paysan.ne.s et porteu.r.se.s de projet avec une stratégie de vente en circuits courts.

Objectifs:

- Comprendre les enjeux du marché
- Cibler une clientèle et connaître ses attentes
- Etablir une proposition de valeur pertinente
- Construire un plan de communication

Prérequis: Aucun prérequis

Programme:

- Où en sont les circuits courts bio et qui sont vos clients aujourd'hui
- Définir les priorités (qualité, local, lien direct) pour ne pas naviguer à vue
- Ce qui fait la force de votre ferme (savoir-faire, pratiques, histoire)
- Repérer les atouts et les points à renforcer (logistique, accueil, visibilité)
- Comprendre les attentes des clients, leurs motivations et leurs freins à l'achat
- Adapter ses produits et arguments à chaque type de clientèle
- Marchés, vente à la ferme, AMAP, réseaux sociaux locaux : sélectionner ceux qui vous ressemblent
- Intégrer la communication dans l'organisation quotidienne et l'ajuster au fil des retours



PROCHAINES SESSIONS

- Fin 2026 - début 2027 - dans le Nord ou Pas de Calais
- Fin 2026 - début 2027 - dans la Somme

DUREE 2 jours



INTERVENANT·ES

William MAIRESSE, consultant formateur Circuits courts et intervenant pour Haut les Courts.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

- 59-62 : Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26
c.queinnec@initiatives-paysannes.fr
- 80 : agriculture@initiatives-paysannes.fr
ou 06 71 82 49 75

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 300€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT ; sous conditions)
 - 60€ pour les adhérents
 - 80€ pour les non adhérents



MIEUX COMPRENDRE L'AGRICULTURE PAYSANNE

PROCHAINE SESSION

Fin 2026-début 2027

DUREE 1 journée

INTERVENANT·ES

Cathie QUEINNEC, animatrice Agriculture Paysanne

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26
c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Paysan·nes disposant du fond vivea :
gratuit mais mobilisation du fond vivea
- Salarié·es de structures
d'accompagnement : 150€
- Autres publics :
 - Adhérents : gratuit
 - Non-adhérents : prix libre

Public :

Tout public : paysan·nes, citoyen·nes, élu·es,
porteur·euses de projet, artisan·nes

Prérequis

Aucun

Objectifs:

- Comprendre l'histoire et les contours de l'agriculture paysanne, et ses similarités et différences avec l'agriculture biologique et l'agroécologie
- Savoir faire le lien entre mes choix, la démarche dans laquelle je m'engage sur ma ferme ou sur mon territoire, et les valeurs et pratiques de l'agriculture paysanne
- Être capable de communiquer de manière positive, de dialoguer sur le métier de paysan, ses productions ainsi que son impact sur la société, en cohérence avec les évolutions des attentes sociétales et les enjeux actuels du développement agricole et de l'agriculture.

Programme:

Matinée –

- Retour historique : d'où vient l'agriculture paysanne ?
- Présentation de la Charte de l'agriculture paysanne
- Agriculture paysanne, agroécologie et enjeux environnementaux et sociaux

Après-midi –

- Visite d'une ferme engagée dans l'agriculture paysanne
- Témoignage d'un paysan sur ses pratiques et ses choix au regard du diagnostic AP
- Échange : Comment argumenter et valoriser la plus-value de sa ferme face à différents publics





DIAGNOSTIQUER LA DURABILITÉ DE SA FERME POUR PRENDRE DU REcul SUR SON SYSTÈME

Public :

Paysan.ne.s installé.e.s souhaitant prendre du recul sur leur système.

Prérequis

Au moins un an d'installation (3 ans dans l'idéal) pour avoir du recul sur les données économiques

Objectifs:

- Prendre du recul par rapport à son système
- S'interroger sur ses pratiques de production, transformation et commercialisation
- Comparer sa ferme et ses expériences avec d'autres
- Définir des pistes d'évolution et d'amélioration
- Analyser collectivement les systèmes et les pratiques agricoles
- Mettre en valeur ses pratiques et sa ferme auprès du grand public et d'autres agriculteurs

Programme:

Jour 1 :

- Présentation du diagnostic et de la Charte AP
- Prise en main de l'outil de diagnostic
- Appropriation des données techniques, sociales et économiques à utiliser
- Remplissage en collectif des indicateurs les plus complexes

Entre les deux jours : fin du remplissage en individuel et organisation d'une visio pour poser vos questions sur le remplissage

Jour 2 :

- Présentation des résultats
- Identification des points forts et faibles et des marges de manœuvre possibles individuellement et collectivement
- Élaboration de plans d'action
- Visite de ferme

PROCHAINES SESSIONS

Début 2027 - lieu en fonction des inscrit·es

DUREE 2,5 jours

INTERVENANT·ES

Cathie QUEINNEC, animatrice Agriculture Paysanne

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26

c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 300€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 60€ pour les adhérents
 - 80€ pour les non adhérents

* Le tarif inclut le prix du manuel Agriculture Paysanne pour la réalisation du diagnostic





PROCHAINE SESSION

fin 2026 - lieu en fonction des inscrit·es

DUREE 3 jours

INTERVENANT·ES



“Soudons, fermes!”, association qui fédère les essais de l'atelier paysan

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26
c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 450€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 90€ pour les adhérents
 - 120€ pour les non adhérents

* Possibilité d'organiser la formation en non-mixité

Public :

Paysan·es, Porteur·se·s de projet, salarié·e·s agricoles, boulanger·e·s*

*Contacter la formatrice pour vérifier si la formation convient à votre atelier

Prérequis

Aucun

Objectifs:

- Se repérer dans le champ de l'électricité et être à l'aise avec les notions principales pour pouvoir faire des choix éclairés.
- Savoir comment se mettre en sécurité avant d'agir et comprendre les différents organes existants pour sécuriser les personnes et les matériels.
- Acquérir des compétences de bases en conception d'une installation électrique et être capable de diagnostiquer et réparer soi-même des pannes courantes (câblages simples, prises, moteurs, mise en sécurité..)

Programme:

Jour 1 :

- Apports sur les bases de l'électricité (Dangers, grandeurs, ac/dc, sections de conducteurs récepteurs, tableaux triphasés, monophasés, batteries)
- Apports sur la sécurité : les habilitations, normes et protection de matériel (IP, classe, ATEX...), EPI et sécurisation avec un VAT, les outils de l'électricien·ne..

Jour 2 :

- Travaux pratiques : câblages de connexion, identification de défauts sur un tableau électrique, conception de montages simples, identification et installation d'un moteur tri

Jour 3 :

- Travaux pratiques : méthodologie de recherche de pannes, maintenance d'éléments simples, création de pannes sur l'installation





LE TRACTEUR : COMMENT L'UTILISER, L'ENTREtenir ET LE RÉPARER

Public :

Paysan.ne.s, porteur-euses de projet souhaitant s'améliorer sur l'entretien d'un petit tracteur (sans électronique)

Prérequis

Aucun

Objectifs:

- Elargir ses compétences dans le domaine de la mécanique agricole.
- Acquérir les moyens d'être autonome face à une réparation et/ou une panne.
- Appréhender les clés de l'entretien du matériel pour limiter les pannes.



Programme:

Jour 1 :

- Apports théoriques des différentes fonctions d'un tracteur (moteur, transmission, boîte de vitesse, freinage, prise de force, - moteur 4 temps diesel, notions de puissance moteur et couple, tracteur et sécurité, maintenance préventive du tracteur, ...)
- Echanges sur les carnets d'entretien des stagiaires, priorités, périodicité, réglages, précautions.
- Réalisation de son propre tableau d'entretien (si possible, les stagiaires sont invités à venir avec le carnet d'entretien de leur tracteur)

Jour 2 :

- Démonstration de conduite de base d'un tracteur : attelage, réglage, contrôle d'effort, si possible essais aux champs en fonction des besoins
- Exercices pratiques sur les tracteurs disponibles : vidange et changement de filtre moteur et graissage divers, utilisation du multimètre diagnostic, fonctionnement du démarreur, alternateur, test d'un fil, test fusible, installation d'un coupe batterie, réglage des culbuteurs, mise en sécurité et démontage d'une roue arrière, ...
- Repérer les signes avant-coureurs nécessitant réparation ou entretien.
- Points de vigilance pour le choix d'achat d'un tracteur occasion

PROCHAINE SESSION

Début 2027

Lieu à déterminer en fonction des inscrit-es

DUREE 2 jours

INTERVENANT-ES



Romuald BOTTE, formateur pour "Soudons, fermes!", association qui fédère les essais de l'atelier paysan

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26
c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 300€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 60€ pour les adhérents
 - 80€ pour les non adhérents

* Possibilité d'organiser la formation en non-mixité

TRAVAIL DU METAL-AUTOCONSTRUCTION D'OUTILS DE MEUNERIE ET FOURS A PAIN



PROCHAINE SESSION

à la demande

DUREE 8 jours

CO-ORGANISATEUR.ICES

Soudons, fermes!, association qui fédère les essais de l'atelier paysan

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Eloïse Merveille 07 67 20 91 67
semences@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 2112 €
- Autres financements possibles (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)

+ achat des matériaux (nous contacter)

Public :

Paysan.nes et Artisan.es

Prérequis

Aucun

Objectifs:

- Découvrir ou approfondir les bases du travail du métal adapté à la ferme
- Apprendre à maîtriser les outils de base : meuleuse, perceuse, poste à souder, scie à ruban, dry-cut
- Gagner en autonomie pour fabriquer, entretenir et réparer son matériel agricole
- Apprendre à lire des plans de fabrication
- Etre acteur dans la construction collective de quelques outils

Programme:

- Organiser un chantier d'autoconstruction

Les règles de sécurité sur un chantier, organisation d'un atelier, connaissance des machines, fournisseurs et approvisionnement, nettoyage et rangement d'un atelier.

- L' outillage d'atelier

Matériel de mesure et traçage, outils de bridage, équipement de protection individuelle, outils de mécanique générale...

- Auto-construire, s'approprier les techniques de découpe, perçage, soudure

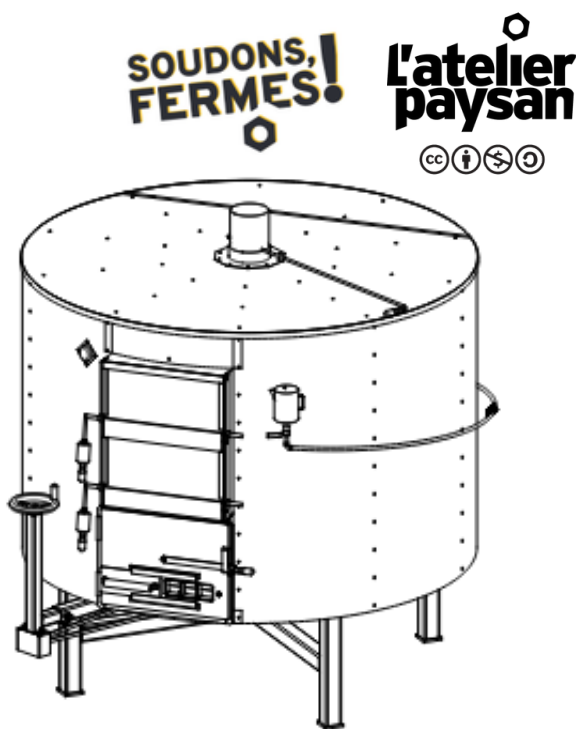
Lecture de plans, apprentissage et pratique de la meuleuse, de la tronçonneuse à métaux, de la scie à ruban, de la perceuse à colonne et magnétique, et de la soudure à l'arc à l'électrode enrobée.

- Reconnaître et déterminer les matériaux

Différencier les profilés, mode de fabrication, influence sur leur résistance et usinage.

- Se préparer à utiliser un outil auto-construit sur le terrain

Entretien, risques d'utilisation, montage et réglage de l'outil, transfert d'expérience, procédure d'auto-certification.





AGROFORESTERIE EN MARAICHAGE

Public :

Paysan.n.es et porteur.se.s de projet
principalement en maraîchage

Prérequis

Aucun

Objectifs:

- Cerner les objectifs de l'agroforesterie
- Identifier les points d'amélioration d'un système agricole
- Identifier les leviers techniques et agronomiques adaptés et maîtriser leur mise en oeuvre
- Pouvoir intégrer les bénéfices de l'agroforesterie sur la qualité de l'eau dans son projet
- Construire un plan d'action



Programme:

Module 1 :

- Apports théoriques/pratiques sur la gestion de l'érosion hydrique : impact des haies périphériques, intraparcellaire et impacts des alignements d'arbres.
- Apports théoriques/pratiques sur l'infiltration de l'eau dans les sols et le microclimat à travers des aménagements agroforestiers.

Module 2 :

- Préparation et visite d'une entreprise agricole pour établir un diagnostic d'aménagement agroforestier dans le but d'améliorer la gestion de l'eau (flux et qualité).

Module 3 :

- Apports théoriques/pratiques sur la mise en place de haies intraparcellaires et périphériques (travail de sol, choix des essences, protections...)
- Apports théoriques/pratiques sur la mise en place d'alignement d'arbres en intraparcellaire (travail de sol, choix des essences, protections...) et sur la gestion des produits carbonés issues des arbres.

Module 4 :

- Mise en pratique des éléments apportés précédemment : à partir de cas réels, les apprenants définissent un plan d'action d'amélioration de gestion de la ressource hydrique en soulignant les leviers techniques sélectionnés et la capacité du cas type à les mettre en oeuvre

PROCHAINE SESSION

Automne 2026

une session versant nord et une session versant sud - lieu à déterminer en fonction des inscrit.es

DUREE 1 jour

INTERVENANT.ES



Valentin LAUBRIET, Formateur et conseil en
Systèmes Agroforestiers, AGROOF SCOP -
agrée Entreprise Solidaire d'Utilité Social

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Julie GRENU 06 13 44 12 76

j.grenu@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€/jour
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€/jour pour les adhérents
 - 40€/jour pour les non adhérents



PROCHAINE SESSION

Printemps 2027, une session versant-sud et une session versant-nord en fonction des inscrit·es

DUREE 1 jour

INTERVENANT·ES

A définir en fonction des inscrit·es

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Julie GRENU 06 13 44 12 76

j.grenu@initiatives-paysannes.fr

COÛTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ pour les adhérents
 - 40€ pour les non adhérents



Public :

Paysan.nes, salarié.es

Prérequis

Etre paysan.ne.s jeunes installé.e.s sur un terrain avec des haies fruitières, ou paysan.ne.s sur une ferme avec une haie fruitière plantée dans les 5 dernières années, ou porteur.r.se.s de projet en agroforesterie avec des haies fruitières.

Objectifs:

- Connaître les différents types de tailles des fruitiers et comprendre leurs objectifs
- Savoir comment et avec quels outils tailler les haies fruitières
- Connaître les bases de la réglementation (sécurité, habitats protégés de haies, ...)
- Etre capable de réaliser une taille appropriée pour les saisons sur une haie fruitière

Programme:

A préciser selon les besoins des paysan.ne.s intéressé.e.s :

- Tour de plaine et visualisation d'une haie fruitière : les différents types de haies et leurs intérêts et contraintes, les types d'arbres fruitiers (espèces, âge, formes).
- Les types de taille des arbres fruitiers et à quelle période les réaliser?
- La réglementation/travaux de taille de manière générale
- Avec quels outils, avec quel soin et comment s'en servir?
- Quelles parties de l'arbre tailler, et pourquoi ?



GESTION ET TAILLE DES JEUNES HAIES

Public :

Paysan.e.s et porteur.se.s de projet avec une volonté de montée en compétence en agroforesterie

Prérequis

Aucun

Objectifs:

- Connaître la physiologie générale des plants de haie d'essences locales
- Connaître les outils de coupe pour la jeune haie
- Savoir faire une taille et un entretien adapté en fonction des objectifs et de la croissance de la haie

Programme:

Matin

- Présentation de la physiologie des arbres et arbustes (schéma de coupe du tronc et présentation des différents tissus cellulaires, présentation des régimes de croissance basitone et dominance apicale)
- Présentation des méthodes de taille principales des jeunes plants (recépage, défourchage, ...) et protection des plants, en fonction des objectifs
- Présentation des outils de coupe adaptés (scie à main, sécateur, coupe-branches, ...)

Après-midi:

- Visite d'une jeune haie de 2 ans,
- Reconnaissance de végétaux (distinction arbres/arbustes)
- Savoir identifier en groupe les tailles adaptées à chaque végétaux présents et utilisation des outils de coupe manuels.
- Atelier de coupe en autonomie et en groupe

PROCHAINE SESSION

Fin hiver 2026, début 2027

DUREE ½ journée

INTERVENANT·ES

A préciser

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Julie GRENU 06 13 44 12 76

j.grenu@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€/jour
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€/jour pour les adhérents
 - 40€/jour pour les non adhérents



UTILISATION ET TAILLE À LA TRONÇONNEUSE EN AGROFORESTERIE



PROCHAINE SESSION

Hiver 2026-2027, une session versant-sud et une session versant-nord en fonction des inscrit·es

DUREE 1 jour

INTERVENANT·ES

à venir

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Julie GRENU 06 13 44 12 76
i.grenu@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ pour les adhérents
 - 40€ pour les non adhérents

Public :

Paysan·nes, salarié·es

Prérequis

Etre paysan·ne·s jeunes installé·e·s sur un terrain avec des haies fruitières, ou paysan·ne·s sur une ferme avec une haie fruitière plantée dans les 5 dernières années, ou porteur·se·s de projet en agroforesterie avec des haies fruitières.

Objectifs:

- Reconnaître les différents typologie de haie et les techniques de tailles adaptées
- Savoir comment utiliser la tronçonneuse en sécurité
- Etre capable de réaliser une taille appropriée pour les saisons sur une haie fruitière

Programme:

Programme en construction, une partié théorique est prévue en salle puis une demi-journée de mise en pratique sur le terrain

- Reconnaissance des différents typologie de haie et d'essences
- Adaptation des tailles en fonction des essences et de la typologie de la haie
- Utilisation de la tronçonneuse pour la taille des arbres agroforestiers





DEMAIN ON S'ASSOCIE

Public :

Cette formation s'adresse aux fermes existantes, rejointes par un ou des associé-es, ou aux personnes s'associant sur un même site.

Prérequis

Expérience de travail en commun

Objectifs:

- Permettre au collectif d'identifier et formaliser les moteurs de leur coopération future,
- Projeter un mode de fonctionnement sur l'exploitation.

Programme:

Sur 3 journées seront abordés les contenus suivant :

- Identifier les conditions de réussite d'un projet collectif agricole -
- Approfondir les motivations individuelles et définir un projet commun qui prenne en compte les aspirations individuelles.
- S'organiser à plusieurs
- Clarifier ce qui est partagé
- Définir des règles de fonctionnement communes.
- 1ères étapes de construction du règlement intérieur.
- Définir les rôles de chacun.e au sein du collectif.
- Faciliter la communication et la coopération
- Conduire une réunion de travail.
- Mettre en place des outils de communication efficaces.
- S'approprier des outils de régulation.
- Renforcer la cohésion d'équipe.

PROCHAINE SESSION

4, 11 et 19 mai 2026

A Arras

DUREE 3 jours

INTERVENANT-ES

Noémie Hilmoine, accompagnatrice de projets collectifs, Le Gerموير
Marianne VEZOLI et Marie CHESNEAU, accompagnatrices de projets collectifs

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Nathalie DEGROOTE 06 44 08 69 18
installation@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 450€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 90€ pour les adhérents
 - 120€ pour les non adhérents



TRAVAILLER EN COUPLE

PROCHAINE SESSION

A la demande pour 2027

DUREE un ou plusieurs jours

INTERVENANT-ES

Brigitte CHIZELLE formatrice et sociologue
d'intervention au Cabinet Autrement Dit



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26
c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 300€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 60€ pour les adhérents
 - 80€ pour les non adhérents

Public :

Paysan.ne.s (actuels ou futurs) vivant en couple et souhaitant développer leurs capacités à œuvrer ensemble au sein d'une structure agricole

Prérequis

Participation des deux membres du couple

Objectifs:

- Identifier les points de vigilance pour allier bien-être et efficacité
- Vous situer sur le choix d'œuvrer ensemble plutôt que travailler ensemble...
- Gérer les tensions, apprendre à se disputer de façon constructive et non destructrice
- Acquérir des démarches pour maintenir une relation de qualité et communiquer de façon constructive
- Acquérir des démarches pour concilier votre vie personnelle et professionnelle, prendre soin des différents niveaux de votre couple
- Acquérir des outils pour faciliter la prise de décision à 2

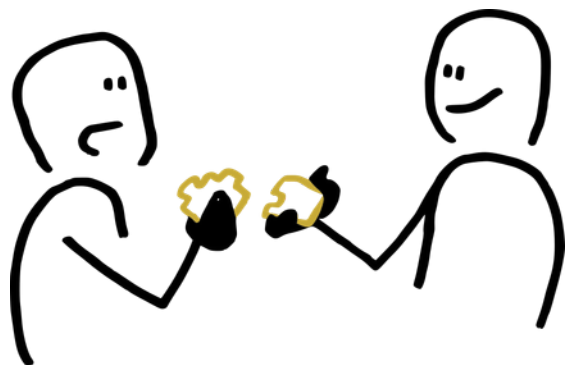
Programme:

Jour 1 :

- Identifier les spécificités, atouts et limites du travail en couple au sein d'une structure agricole
- Auto-diagnostiquer la compatibilité et la complémentarité dans le couple au travail et repérer ce qui peut évoluer (besoins, comportements) pour l'améliorer.
- Communiquer de façon constructive en situation professionnelle

Jour 2 :

- Repérer les situations de tensions et/ou de désaccords
- Gérer les conflits, réguler les relations professionnelles
- Prendre des décisions à 2 dans le but de développer l'efficacité au travail et le bien-être au sein de la ferme





MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE ENTRE ASSOCIÉ·ES EN COLLECTIF

Public :

Paysan·nes travaillant en collectif sur une ferme et voulant prendre du recul sur le fonctionnement à plusieurs.

Prérequis

Collectifs travaillant ensemble depuis au moins un an. Tous les membres du collectif participent

Objectifs:

- Aborder des méthodes d'organisation et de dialogue afin d'améliorer le fonctionnement de votre exploitation
- Renforcer votre cohésion interne
- Optimiser votre organisation collective
- Connaître et mobiliser des outils et méthodes favorables à un fonctionnement harmonieux
- Etre capable d'exprimer ses besoins individuels en termes d'environnement au travail et les mettre en musique avec ceux de mes associés

Programme:

Jour 1 :

- Apports théoriques sur le fonctionnement d'un groupe et exercices autour de la place dans le groupe
- Apports théoriques et auto-diagnostic sur la prise de décision
- Travail en groupe sur la gestion des priorités et la planification

Jour 2 :

- Exercices et apports théoriques sur les différentes attitudes dans un groupe
- Travail en binôme sur la communication de messages difficiles
- Apports théoriques et exercices sur l'identification des besoins et les stratégies pour y répondre
- Identification d'une vision commune et d'une carte de transition

Jour 3 :

- Retour sur les outils mis en place depuis la dernière fois
- Clarifier le processus de prise de décision dans le groupe

PROCHAINE SESSION

Courant 2026 - dates à déterminer avec les collectifs

DUREE 3 jours + accompagnement individuel

INTERVENANT-ES

Noémie Hilmoine, accompagnatrice de projets collectifs, Le Gerموير
Cathie Queinnec, animatrice Agriculture Paysanne

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26
c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 450€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 90€ pour les adhérents
 - 120€ pour les non adhérents



CHOISIR LES STATUTS DE NOTRE FUTURE SOCIÉTÉ (SOCIAUX, FISCAUX, JURIDIQUES)

PROCHAINE SESSION

1er semestre 2026
Visioconférence ou présentiel

DUREE 1 journée

INTERVENANT-ES

A préciser

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Nathalie DEGROOTE 06 44 08 69 18
installation@initiatives-paysannes.fr

COÛTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ pour les adhérents
 - 40€ pour les non adhérents

Public :

Cette formation s'adresse aux fermes existantes, rejointes par un ou des associé-es, ou aux personnes s'associant sur un même site.

Prérequis

Aucun

Objectifs:

Connaître les différents types de sociétés existants, les avantages et inconvénients de chacun et valider ses choix,
- Connaître les différents éléments structurant des statuts juridiques (objet, capital, apports, fonctionnement, rémunération) et leurs implications pour les associé-es (droits, obligations).

Programme

- Le statut juridique de l'activité : présentation et comparaison des différents statuts sociétaires existants (EARL, GAEL, SCEA,...)
- Le statut fiscal de l'entreprise : Catégories fiscales BA, BIC, BNC, imposition, assujettissement ou non à la TVA
- Le statut social des personnes : les différents statuts possibles pour les entrepreneurs et leurs entourages, avec leurs avantages, leurs limites et leurs coûts





RECRUTER ET BIEN ACCUEILLIR DES SALARIE.E.S EN AGRICULTURE PAYSANNE

Public :

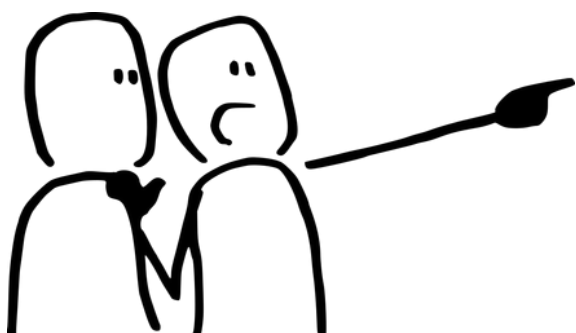
Paysan.ne.s dans un démarche de recrutement de salarié.e.s.

Prérequis

Aucun prérequis

Objectifs:

- Comprendre les étapes pour recruter
- Adopter la bonne posture en tant qu'employeur
- Pérenniser l'emploi sur la ferme



Programme :

J1 : Recruter et intégrer un salarié

- Identifier les besoins en recrutement et réflexion à l'organisation RH
- Déterminer le profil adéquat et définir les critères de sélection de candidat.e.s
- Communiquer une fiche de poste attractive
- Analyser les candidatures et réaliser des entretiens pertinents
- Intégrer correctement un nouveau salarié : administratif, conditions d'accueil et suivi

J2 : Adopter une posture d'employeur

- Connaissance de soi et identification des préférences dans le travail : à partir du questionnaire "Talent Management"
- Identifier les différents styles de management et adapter son management
- Les leviers de motivation des salariés
- Développer ses compétences en communication interpersonnelle et organisation de travail
 - bases de la gestion de conflits

PROCHAINE SESSION

Novembre 2026, autour de Carvin (62)
Session versant Sud cet hiver à la demande

DUREE 2 jours

INTERVENANT·ES

Bertrand DELESALLE, APECITA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26
c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 300€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 60€ pour les adhérent·es
 - 80€ pour les non adhérent·es



ERGONOMIE EN MARAÎCHAGE

PROCHAINE SESSION

- Printemps 2026 - Avesnois (59)
- Autre session possible pour un groupe constitué sur une autre production ou territoire

DUREE 3 sessions d' ½ journée

INTERVENANT·ES

Corinne Deprez, Masseuse Kinésithérapeute et formatrice en santé au travail

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26
c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€ / jour
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ / jour pour les adhérents
 - 40€ / jour pour les non adhérents

Matériel à prévoir :

- Outils utilisés pour illustrer les gestes de chacun
- Vêtements de travail habituels
- Photos au travail si possible pour illustrer



Public :

Paysan·nes et porteur·euses de projet en maraîchage

Prérequis

Questionnaire d'autodiagnostic à remplir

Objectifs:

- Apprendre à prévenir les risques physiques en maraîchage
- S'affranchir des idées reçues sur "les bons gestes, la bonne posture"
- Réfléchir à l'adaptation de son poste de travail
- Améliorer des situations de travail pénibles / douloureuses par l'ergonomie et le travail sur le corps
- Échanger avec d'autres sur leur façon de travailler et essayer d'autres façons de faire

Programme :

Jour 1 : Analyse de situations de travail sur site
Prises de vue, repérage des difficultés et questionnement sur les savoir-faire (en relation avec les réponses au questionnaire transmis par le formateur et restitué en amont par les stagiaires inscrits)

Jour 2 : Le corps humain comment ça fonctionne?
Apports théoriques sur l'anatomie, idées reçues sur le corps et la douleur, consignes de sécurités adaptations possibles et habitudes à prendre

Jour 3 : Pratique
Apprentissage d'une routine « préparation et entretien articulaire et musculaire ».
Atelier « objectifs personnels et/ou collectifs, réflexion sur les situations de travail et leurs pistes d'amélioration ».
Rédaction d'une fiche de contrainte personnelle sur le poste, propositions d'améliorations



GESTION DU TEMPS

Public :

Paysan.nes et salarié.es agricoles

Prérequis

Aucun

Objectifs:

- Comprendre son propre rapport au temps pour éviter de répéter les mêmes erreurs, et mettre en pratique des éléments visant à lâcher prise, à réduire le stress et la charge mentale, à accepter ses limites et lutter contre l'insatisfaction et le « toujours plus » ;
- Mettre en pratique des outils et des méthodes d'organisation visant à mieux calibrer son temps de travail pour éviter les surcharges et à mieux organiser son temps pour être plus efficace ;
- Réduire la portée des « voleurs de temps » qui favorisent la dispersion, gérer le flux d'informations et d'emails

Programme:

- Travaux individuels sur notre rapport au temps
- Exercices sur les solutions pour réduire le stress et la charge mentale, éviter burn out, surmenage ou épuisement
- Apprendre à prioriser en cas de surcharge
- Mise en pratique d'outils pour gérer son temps (à l'année, à la semaine et à la journée)
- Identifier les voleurs de temps au quotidien et y remédier

PROCHAINES SESSIONS

A la demande

DUREE 1 à 2 jours, possible de réaliser 4 visio de 3h30 en fonction des besoins

INTERVENANT·ES

A préciser

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26
c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€ / jour
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ / jour pour les adhérents
 - 40€ / jour pour les non adhérents



ESTIMER LA VALEUR DE SA FERME

PROCHAINE SESSION

à la demande

DURE 1 jour

INTERVENANT·ES

Initiatives Paysannes
Expert foncier et agricole

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Audrey GREGOIRE 06 15 50 95 46
a.gregoire@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ pour les adhérents
 - 40€ pour les non adhérents

Public :

Paysan.ne.s futur.es cédant.es (motif de retraite ou de reconversion professionnelle)

Prérequis

Aucun

Objectifs:

- Préparer sa transmission: Quelle valeur donner à ma ferme ?
- Comment céder au prix "juste" ?
- Quels seront mes besoins à la retraite ?
- Quel prix pour permettre à un jeune de s'installer sans compromettre la viabilité de sa ferme ?

Programme:

- Travail sur les ressources et les besoins financiers après cession, sur la vie d'après, sur les différences propriétaires/locataires, ce qu'on prévoit de vendre, de céder et ce qu'on garde...
- Travail sur la valeur de reprenabilité (vue du repreneur)
- Valeur comptable et valeur patrimoniale : comment se calculent elles ? Avantages et limites des calculs ? quelles références sont utilisées ?
- Préparer la venue d'un expert agricole, lire et adapter sa proposition financière pour fixer la valeur qui sera présentée au repreneur. Variabilité des propositions si hors cadre familial/cadre familial ?





LES CLES D'UNE TRANSMISSION REUSSIE : ZOOM SUR LES ASPECTS HUMAINS

Public :

Paysan.ne.s futur.es cédant.es (et leurs éventuels repreneurs)

Prérequis

Aucun

Objectifs:

- Prendre conscience de l'importance des facteurs humains dans les projets de transmission.

Programme:

La formation s'articule autour des questions humaines et relationnelles que soulève la transmission d'une ferme (cadre familial ou hors cadre). Elle permet de prendre du recul, de définir ou clarifier votre projet de transmission, vos objectifs, vos attentes et construire votre plan d'actions.

Elle permet d'identifier les facteurs-clés de la réussite d'une transmission, notamment :

- la préparation matérielle et psychologique
- la rencontre et la relation avec le repreneur
- la place et le rôle de la famille dans la transmission
- l'importance du lâcher-prise...

PROCHAINES SESSIONS

Versant nord : 4 et 5 Mars 2026 - Arras (62)

Versant sud : Octobre-novembre 2026 - Amiens (80)

DUREE 2 jours

INTERVENANT·ES

Cabinet autrement dit



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Versant Nord : Audrey GREGOIRE 06 15 50 95 46
a.gregoire@initiatives-paysannes.fr

Versant Sud : Arthur PEIJS 07 84 87 24 83
a.peijs@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 300€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 60€ pour les adhérents
 - 80€ pour les non adhérents





CULTIVONS L'HUMAIN DANS NOS TRANSMISSIONS

PROCHAINE SESSION

A définir

DUREE 1 journée

INTERVENANT-ES

Cabinet autrement dit



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Audrey GREGOIRE 06 15 50 95 46

a.gregoire@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ pour les adhérents
 - 40€ pour les non adhérents

Public :

Paysan.ne.s futur.es cédant.es

Prérequis

La formation est proposée aux personnes ayant déjà participé à la formation “Les clés d’une transmission réussie : Zoom sur les aspects humains”

Objectifs:

- Poursuivre la préparation de la transmission : faire un point d’étape sur votre projet, sur ses évolutions, sur vos nouvelles questions.
- Identifier et formuler les facteurs humains (blocages ou ressorts) dans son projet de transmission

Programme:

Dominique Lataste, psycho-sociologue spécialiste des questions agricoles et de la transmission des fermes vous aidera, en partant de vos interrogations, à détricoter la place de l’humain dans vos projets de transmission.

Il vous permettra :

- de prendre du recul,
- d’être outillés pour continuer à y réfléchir
- d’avoir les moyens de trouver des solutions pertinentes.





RELATION CEDANT-REPRENEUR : MIEUX SE CONNAITRE POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Public :

Paysan.ne.s futur.es cédant.es

Porteur.se.s de projet

Prérequis

Aucun.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà identifié son binôme cédant ou repreneur

Objectifs:

- Mieux connaître et comprendre l'autre pour réussir un projet de transmission - reprise

Programme:

- Connaître et comprendre la perception d'une ferme coté cédant et coté repreneur
- Comprendre les points de vue , blocages et enjeux de chacun
- Identifier les situations possibles de "blocage" humain dans les projets de transmission-reprise et dans son propre projet
- Savoir présenter son projet d'installation
- Savoir présenter son projet de transmission jusqu'à la rédaction d'une annonce
- Comment organiser une 1ere rencontre entre cédant et repreneur...

PROCHAINE SESSION

A définir

DUREE 1 journée

INTERVENANT-ES

Initiatives Paysannes

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Audrey GREGOIRE 06 15 50 95 46

a.gregoire@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ pour les adhérents
 - 40€ pour les non adhérents





AUTODÉFENSE VERBALE POUR LES FEMMES EN AGRICULTURE

PROCHAINE SESSION

7 Octobre et 4 Novembre 2026 - Amiens

DUREE 2 jours

INTERVENANT·ES



Association Contre poing

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26
c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 300€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 60€ pour les adhérents
 - 80€ pour les non adhérents

Public :

Porteuses de projet, paysannes, boulangères, salariées agricoles, salariées de structures d'accompagnement

Prérequis

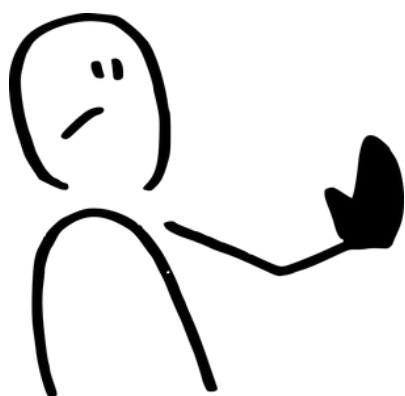
Aucun

Objectifs:

- Prendre du recul et savoir analyser des situations vécues en tant que femme en agriculture
- Bénéficier d'un lieu de ressource pour dire, être écoutée, échanger entre agricultrices afin de faire ressortir des situations complexes vécues
- Reconnaître ses limites et les poser de manière claire pour intervenir au plus tôt lors d'une transgression
- Développer des compétences pour prendre sa place, assumer ses différents rôles en tant que femme agricultrice, savoir être force de proposition et prendre la parole en instances mixtes
- S'exprimer de manière claire et en non violente

Programme:

- Exercice des limites
- Gestion des émotions
- Exercice pour exprimer un refus clair
- Exercices pour s'extraire d'une situation
- Entraînement à la technique confrontatrice d'auto-défense verbale





UTILISER LA TRONÇONNEUSE EN SECURITIÉ

Public :

Porteuses de projet, paysannes, boulangères, salariées agricoles

Prérequis

Aucun pré-requis mais matériel à prévoir :

- la machine que vous êtes susceptible d'utiliser
- Pantalons anti-coupure
- Casques antibruits
- Lunettes sécurité ou visière-grille
- Chaussures anti-coupes ou au moins coquées ou bottes anti-coupes

Objectifs:

- Comprendre les modalités d'usage en toute sécurité d'une tronçonneuse
- Savoir entretenir le matériel nécessaire au débitage (tronçonneuse)

Programme:

Jour 1 :

- Réglementation de la tronçonneuse et les EPI
- Choix du matériel et du budget
- Préparer son carburant, ses lubrifiants
- Démontage des tronçonneuses
- Présentation de la technique d'affûtage et de tension de la chaîne
- Mise en application

Jour 2:

- Utilisation de la tronçonneuse : quand et pourquoi l'utiliser? Où se trouvent les risques? Comment les limiter?
- Gestes et postures. Principes généraux d'anatomie et d'ergonomie
- Exercices pratiques de mise en situation
- Nettoyage du matériel

PROCHAINE SESSION

A la demande

DUREE 2 jours

INTERVENANT-ES

à préciser

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26

c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 300€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 60€ pour les adhérentes
 - 80€ pour les non adhérentes





ADAPTER SON TRAVAIL À SON CYCLE (MENSTRUEL ET MÉNopause)

PROCHAINE SESSION

Automne-hiver 2026 - Avesnois

DUREE 2 ou 3 sessions de 2h

INTERVENANT·ES

Educatrice cycle menstruelle

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Cathie QUEINNEC 07 49 48 35 26

c.queinnec@initiatives-paysannes.fr

COÛTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 75€ / session
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 15€/session pour les adhérentes
 - 20€ / session pour les non adhérentes

Public :

Porteuses de projet, paysannes, boulangères, salariées agricoles

Prérequis

Aucun pré-requis

Objectifs:

- Mieux connaître son corps de femme (cycle menstruel et ménopause).
- Se sentir légitime à écouter son corps pour mieux adapter le travail d'agricultrice

Programme:

- Comprendre le cycle menstruel, le fonctionnement du corps et des émotions aux différentes phases et le rôle des hormones.
- Briser les tabous autour du cycle menstruel
- Identifier le propre fonctionnement de son corps.
- Rechercher des solutions individuelles concrètes et réalistes dans la pratique d'agricultrice (adapter son travail, son organisation).
- Adapter son quotidien et sa relation aux autres
- Comprendre et anticiper la préménopause et ménopause pour limiter l'impact sur le travail
- Identifier le besoin de contacter un professionnel médical





PANIFIER AU LEVAIN LES BLES ANCIENS

Public :

Paysan.nes et Artisan.es

Prérequis

Aucun pré-requis

Objectifs:

- Acquérir des connaissances de base sur la transformation des blés paysans via la panification au levain
- Appréhender la gestion économique et organisationnelle pour la mise en place d'un atelier de transformation de blés paysans

Programme:

La journée est rythmée par une alternance de temps pratiques (pétrie, façonnage, cuisson...) et de temps théoriques.

- Vous découvrirez l'intérêt de l'utilisation des blés paysans ainsi que de la panification au levain naturel.
- Vous échangerez également sur les choix techniques, organisationnels et économiques de nos boulanger.e.s.
- Vous visiterez la meunerie de leur partenaire paysan-meunier.

Thématiques abordées:

- Choix du matériel et organisation humaine
- Chiffrage économique de l'atelier et choix de la mutualisation
- Commercialisation
- Intérêts des blés anciens, du levain, de la mouture sur meule de pierre

PROCHAINE SESSION

Le 11 mars à Godewaersvelde (59)

DUREE 1 jour

INTERVENANT-ES

SCOP Pains Dépayants

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Eloïse Merveille 07 67 20 91 67

semences@initiatives-paysannes.fr

COUTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 150 €
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 30€ pour les adhérents
 - 40€ pour les non adhérents



TRANSFORMER SON BLE EN PAIN



PROCHAINE SESSION

fin 2026 en Picardie

DUREE 4 jours

INTERVENANT·ES

Graine et Grignote

EARL Plaine de Vie

La mie Julie

Fournil des Bocages

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Eloïse Merveille 07 67 20 91 67

semences@initiatives-paysannes.fr

COÛTS ET FINANCEMENTS

- Fonds propres 600€
- Autres financements (France Travail, VIVEA, OCAPIAT; sous conditions)
 - 120€ pour les adhérents
 - 160€ pour les non adhérents

Possibilité de partager un gîte avec les autres participants (coût supplémentaire à prévoir)

Public :

Paysan.nes et Artisan.es

Prérequis

Aucun pré-requis

Objectifs:

- Se tester sur la pratique d'une activité de diversification à la ferme.
- Être capable de préparer et mettre en œuvre des chantiers de production de pains et produits de boulangerie.
- Être capable de juger de la qualité du produit élaboré.

Programme:

Chaque journée est rythmée par une alternance de temps pratiques (pétrir, façonnage, cuisson...) et de temps théoriques. Vous découvrirez des techniques de panification différentes, avec comme point commun d'être 100 % levain naturel et d'utiliser des farines sans additifs.

Thématiques abordées:

- Choix du matériel
- Organisation humaine
- Chiffrage économique de l'atelier
- Historique de l'atelier, parcours professionnel
- Commercialisation
- Intérêts de la mouture sur meule de pierre
- Pétrissage manuel et mécanique
- Intérêts des levains



Conditions générales de ventes

Pour les formations d'Initiatives Paysannes:

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les formations proposées par Initiatives Paysannes et excluent l'application de toute autre disposition. Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur.

Suite à la commande d'une formation, le stagiaire accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

1.Document contractuel et inscription

Toute inscription nécessite en premier lieu le renvoi du bulletin d'inscription ou la réponse au formulaire d'inscription en ligne.

→La convention de formation est remplie à la réception (via courrier ou courriel) par Initiatives Paysannes lors de l'inscription. L'inscription est actée à la réception de la convention de formation complétée et signée et, le cas échéant, du paiement de la prestation.

→Dans un souci d'organisation, les inscriptions doivent parvenir à l'organisme de formation au plus tard 5 jours, avant le début de la formation.

2.Coût, prise en charge et moyens de paiement de la formation suivie

2.1.Les prix

Les prix sont indiqués en euros net de taxe. Le coût de la formation est calculé selon les charges engagées par Initiatives Paysannes (prestataire, location de salle et ou de matériel, transports éventuels des bénéficiaires dans le cadre d'une visite lors de la formation...). Il peut ainsi varier d'une formation à l'autre.

2.2. La prise en charge des coûts de la formation

Le coût de la formation est calculé selon les charges engagées par l'Organisme de formation (prestataire, location de salle et ou de matériel, transports éventuels des bénéficiaires dans le cadre d'une visite lors de la formation...). Il peut ainsi varier d'une formation à l'autre. La prise en charge du coût de la formation dépend du statut des stagiaires bénéficiaires.

NB : Au cas où les informations fournies lors de l'inscription par le.s stagiaires bénéficiaire.s étaient erronées ou que le.s bénéficiaire.s ne sont pas éligibles au financement visé, le.s bénéficiaire.s concerné.e.s seront facturé.e-s du coût total de la formation.

Le coût de la formation peut être pris en charge :

a. Pour les paysan.ne.s dits « non-salarié.e-s agricoles » :

Ø Prise en charge, partielle ou totale, par le fonds de formation VIVEA, dont ils sont ressortissant.e.s

Ø Demande de prise en charge réalisée directement par l'organisme de formation

Ø Participation complémentaire facturée par l'organisme de formation en cas de prise en charge partielle.

a. Pour les porteur.se de projet à l'installation agricole

b.1. Prise en charge possible par le fonds VIVEA pour les formations techniques ou pour les compétences entrepreneuriales inscrites dans le PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé), et sous conditions d'éligibilité fixées par VIVEA pour l'année en cours.

b.2. L'aide individuelle à la formation (AIF) : L'aide individuelle à la formation (AIF) est une aide financière qui prend en charge les frais pédagogiques de la formation, c'est-à-dire le coût de celle-ci. Elle peut être demandée selon 2 cas :

·Vous avez un ou plusieurs financements mais qui ne prennent pas en charge la totalité des frais pédagogiques de votre formation, ou

·Aucun financement ne peut prendre en charge les frais pédagogiques de votre formation

Vous devez faire valider votre projet de formation par votre conseiller avant tout financement possible par France Travail. En effet, votre démarche de formation doit être cohérente avec votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Un délai minimum de quinze jours ouvrés est également à prévoir, entre la date de la demande d'inscription et la date prévue de début de session, pour pouvoir valider la demande d'inscription.

c. Pour les salarié.e-s agricoles ou para-agricoles :

• Prise en charge, partielle ou totale, par le fonds OCAPIAT, Opérateur de Compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

• Demande de prise en charge réalisée par la structure employeuse.

• Facturation du coût total à la structure employeuse par Initiatives Paysannes.

• Envoi des pièces nécessaires à la demande de prise en charge par Initiatives Paysannes.

d.Pour les salarié.e-s et/ou fonctionnaires intervenant dans des collectivités territoriales :

• Prise en charge, partielle ou totale, au titre de la formation professionnelle continue à évaluer.

• Demande de prise en charge réalisée par la structure employeuse.

• Facturation du coût total à la structure employeuse par Initiatives Paysannes.

• Envoi des pièces nécessaires à la demande de prise en charge par Initiatives Paysannes.

2.3.Paiement de la formation

Hors cas particulier, le paiement de la formation est dû au moment de l'inscription (renvoi de la convention de formation signée, virement ou chèque).

La facturation (par mémoire de frais payé) a lieu après la réalisation de l'action de formation.

En cas de retard ou de défaut de paiement, Initiatives Paysannes adressera au client (structure employeuse du ou de la bénéficiaire, ou au à la bénéficiaire) une mise en demeure. Suite à cette mise en demeure, les sommes dues seront immédiatement exigibles. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

3.Date, horaire, lieu et programme de la formation

Ø Le programme de la formation renvoyé avec la convention de formation présente obligatoirement le programme, les dates et le lieu de la formation indicatives et mentionne les intervenant.e.s.

Ø Une convocation précisant date, horaire et lieu est envoyée maximum 2 jours avant le début de la formation.

Ø L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation ou de modifier son lieu de déroulement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Ø S'il le juge nécessaire, l'intervenant.e pourra modifier en accord avec le/la formateur.trice et/ou le/la responsable pédagogique de l'organisme de formation, les contenus des formations suivant le niveau des participant.e.s ou la dynamique de groupe. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif et prévisionnel.

4.Absence ou Annulation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires des conventions de formation, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, le prix sera minoré au prorata du nombre d'heures de formation effectivement réalisées.

Dans le cas d'un stagiaire de formation sous statut salarié :

- En cas de rétractation par le bénéficiaire de l'exécution de la convention de formation (l'entreprise) dans un délai de moins de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, Initiatives Paysannes se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.

La somme retenue n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge.

-En cas d'absence du-de la stagiaire bénéficiaire, le(s) jour(s) de formation, Initiatives Paysannes se réserve le droit de retenir le coût total de la formation. La somme retenue n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge

-En cas de réalisation partielle, sans raison valable, par le-la stagiaire bénéficiaire, Initiatives Paysannes se réserve le droit de retenir le coût total de la formation. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge. Celle-ci est spécifiée sur la facture, ou fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

-Si, par suite de force majeure dûment reconnue : évènement extérieur imprévisible et insurmontable, le bénéficiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

-En cas d'annulation sans raison valable par Initiatives Paysannes dans un délai de moins de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la convention de formation, Initiatives Paysannes s'engage à rembourser sous 15 jours la somme versée au titre de la participation à la formation. Les présentes dispositions ne s'appliquent pas en cas de report de la formation.

-Initiatives Paysannes se réserve la possibilité, notamment en cas d'un nombre insuffisant d'inscrit·e·s, d'annuler la formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant la date prévue de la formation (hors cas d'intempéries, d'indisponibilité justifiée des intervenants, ou de contraintes liées aux procédures du financeur (jurisprudence VIVEA 17/05/2023)). Initiatives Paysannes en informe le-la bénéficiaire. Si les sommes versées au titre de la participation à la formation étaient, le cas échéant, remboursées, aucune indemnité supplémentaire ne serait versée au bénéficiaire en raison d'une annulation par l'organisme de formation.

5.Obligations du-de la bénéficiaire et ou du cocontractant d'Initiatives Paysannes

Ø Le-la bénéficiaire doit respecter le règlement intérieur d'Initiatives Paysannes. La réception de la convention signée par le-la bénéficiaire stagiaire (ou son représentant·e) implique l'adhésion complète des bénéficiaires au règlement intérieur d'Initiatives Paysannes et l'acceptation des présentes CGV par le client (structure employeuse des bénéficiaires).

Ø Le-la bénéficiaire s'oblige à suivre avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il-elle est inscrit·e.

Ø Le manque d'assiduité et de régularité est sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation.

6. Propriété intellectuelle et droit d'auteur des supports de la formation réalisée

Ø Les supports papiers ou numériques remis au cours de l'action de formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété d'Initiatives Paysannes ; ils constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

Ils ne peuvent être utilisés et/ou reproduits partiellement ou totalement, sans l'accord exprès d'Initiatives Paysannes

Ø Le client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à Initiatives Paysannes en cédant ou en communiquant ces documents.

7.Gestion des Données personnelles

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, client et bénéficiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'organisme de formation.

Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal à l'organisme de formation (Initiatives Paysannes : 23-25 rue du dépôt 62 000 Arras).

Les données personnelles recueillies sont utilisées par l'organisme de formation uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services proposés et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

8.Gestion des réclamations et des litiges

Ø En cas de réclamations, vous pouvez contacter le ou la responsable de la formation ou, éventuellement, Initiatives Paysannes à l'adresse suivante : formation@initiatives-paysannes.fr

Ø En cas de litige ou de contestation de toute nature, et à défaut d'accord amiable qui sera, dans tous les cas, recherché, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.

9.Divers

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la commande par le-la client·e. Pour des commandes ultérieures, Initiatives Paysannes se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes conditions générales de ventes. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.



ADHERER A INITIATIVES PAYSANNES

Pourquoi adhérer?

- Contribuer au développement de l'agriculture paysanne
- Intégrer un réseau engagé
- Bénéficier d'un accompagnement individuel ou collectif dans vos projets
- Accéder à des informations exclusives
- Profiter de tarifs avantageux sur nos formations et événements

Comment adhérer?

Pour connaître les tarifs d'adhésion, rendez-vous sur notre site ou directement sur HELLOASSO

Contact et informations

Nathalie DEGROOTE

Animatrice certification qualité

formation@initiatives-paysannes.fr - 06.44.08.69.18

ANTENNE - AMIENS
14 rue du 8 mai 1945
80 090 AMIENS



ANTENNE - ARRAS
23-25 rue du Dépôt
62 000 ARRAS

Organisme de formation

N° de déclaration d'activité : 31620187062

N° de SIRET : 40363228400044

<https://www.agriculturepaysanne.org/initiativespaysannes>

